

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 23242

DELIVREE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE R. 543-106 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



Conformément à l'article R. 543-106 du code de l'environnement, l'organisme DEKRA Certification agréé par décision ministérielle en date du 19/06/2009 référencée DEVP0912959A,

atteste que

l'opérateur : "ECHALIER"

de numéro SIRET : "39718008400014"

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

CATEGORIE V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R. 311-1 du code de la route.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans du 23/07/2011 au 23/07/2016

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement.

Date : 23/07/2011

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yvan Mainguy".

Yvan MAINGUY
Directeur général